

« Et ci celui qui pourrait encore entendre (mais aujourd'hui les oreilles n'en sont plus capables) comment, dans cette nuit de torture et d'absurdité, a retenti le cri de l'amour, le cri du désir le plus extatique, du salut par l'amour, celui-là se détourne, saisi d'une insurmontable épouvante... Il y a dans l'homme tant de choses affreuses ! Depuis trop longtemps la terre est un asile de fous. »

Nietzsche

Interminable erreur que de croire sain(t) un esprit qui se débauche dans la compassion d'autrui alors que l'on sait tout de même l'hérésie d'un tel geste d'insoumission à la loi des genres. Il y faut un manque d'appétence pour la vie que seule son inanité peut justifier. La preuve en est que jamais personne n'admet la bienveillance comme acte gratuit et l'on y voit toujours soit une demande de réciprocité soit un geste calculé.

Cependant de tels gestes attirent de par leur folie même comme ce qui ne devrait pas être mais que l'on conçoit possible dès lors qu'une alternative à la violence se fait nécessaire. Si la force semble un critère essentiel des relations humaines, son abnégation renvoie à quelque chose d'incompréhensible en soi qui devient utile en tant qu'économie bien pensée. En cela il est alors raisonnable d'idéaliser la clémence sachant qu'ainsi seul le Pouvoir aura la main sur le glaive et qu'il en distillera l'ordonnancement.

Plus avant on peut admettre également que cette clémence sera en retour demandée au Pouvoir comme un signe distinctif de son appartenance véritable à ceux qui sont censés lui être soumis. C'est le juste jeu de la réflexion démocratique qui laisse malgré tout en trompe – l'œil tout un discours sur la raison humaine venant par là justifier l'injustifiable. En effet s'il est raisonnable d'aimer son prochain, il n'y a plus de folie, et le discours s'il ne tient plus lieu de religion s'échappe vers autre chose que l'on pourrait reconnaître donc comme cette ruse de la raison dont il faut savoir lire les finalités cachées avant de se gausser d'une Humanité ayant (enfin) atteint l'âge dit de raison.

Alors oui c'est dire que de nos jours s'en faire pour autrui est un calcul à long terme, qui n'a de rapport avec les qualités « humaines » que celui de faire en sorte qu'un modèle de développement dont on sait tous les injustices trouve ainsi un souffle nouveau, quitte à rendre des comptes si tout l'y accule. Vouloir une pérennité c'est aussi savoir ne pas perdurer dans l'erreur. Mais si l'on constate un certain machiavélisme du système, évident, force est de voir aussi que les injonctions du discours humanitaire ne peuvent rester lettre morte, en cela que le droit international et les démocraties se font et se défont d'abord en mots, et que c'est quand la parole devient impossible que commencent les violences.

L'on sait aussi que, vu les informations en nombre que tout « citoyen » accumule chaque jour sur l'état du monde, cela nécessite derechef un discours permettant de lui faire admettre le mieux possible, c'est-à-dire sans attiser sa volonté d'intervention, cet état et les responsabilités que pourrait avoir tel ou tel gouvernement ou organisation. L'hérésie du voisin fut longtemps tenue pour seule coupable de situations d'affrontements nécessaires au développement d'une nation, or aujourd'hui le voisin est

mieux connu et n'est plus l'inconnu, c'est un proche, un prochain que l'on peut difficilement admettre de voir souffrir à distance, bien campé dans son salon. Impossible d'en faire un renégat infâme quand on le voit entouré de sa famille, femme et enfants...

Ainsi a vu le jour le discours humanitaire actuel, venant prendre le relais de celui trop usité des droits de l'Homme, discours qui s'appuie sur des actions diverses, ciblées et médiatisées. Mais c'est bien à double détente que le processus est enclenché, raison pour laquelle on constate en même temps une recrudescence du discours religieux, comme si chaque lieu de pouvoir (sur les idées) voulait tirer à lui la couverture de l'Humain.

* * *

Le principe d'Humanité est « né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples. » (préambule des Statuts du Mouvement, 1986)

1. Si la souffrance fait partie du vivant et de son devenir, cela fait longtemps aujourd'hui que son apaisement est l'idéal à atteindre pour beaucoup d'entre nous. Or, il est des souffrances que l'être humain est seul capable d'enrayer en cela qu'il en est l'origine. Il s'agit tout d'abord d'atténuer les douleurs physiques conséquentes à cet exercice d'un autre âge partiellement illégal qu'est la guerre. Pour cela il fallut apprendre à considérer l'ennemi comme un alter ego, positionnement qui ne fut pas si aisé à atteindre au cours des siècles, les

pensées les plus avancées en la matière venant se mêler aux agissements les plus barbares. Mais l'on fait partie de ceux qui croient que pour que les comportements changent il faut d'abord penser, parti pris des humanistes depuis plusieurs millénaires, mouvement chaotique mais incessant qui a permis l'instauration du concept d'Humanité doublé de son principe.

Or il y a une dualité essentielle et nécessaire entre ce concept et ce principe, car pour qu'il y ait humanisme il a fallu en premier lieu qu'il y ait une conception universelle ou plus simplement communautaire de la famille humaine. Lorsque cette dernière est négligée ou mise à mal par le fait d'un sentiment de supériorité quelconque, c'est tout de suite le principe d'humanité fondé donc sur l'humanisme au sens strict de ce qui est de l'ordre de l'humain, qui est en passe d'être floué. L'on verra que ce procédé insidieux de la discrimination par la différence est ce qui de nos jours est à la source des principaux conflits nationaux comme internationaux que nous connaissons.

2. Le concept d'humanité vaut par son existence même, la nécessité d'une définition quant à la nature de ce qu'il désigne est a priori aporétique en cela que l'humanité est essentiellement un devenir, quelque chose vers quoi l'on tend plus qu'une réalité concrète posée là. En effet l'on évacue ici le débat touchant à la volonté de circonscrire l'ineffable, ce qui fait l'être de l'étant, pour s'en tenir à une acception éthique de l'humain.

Si donc l'on considère que faire preuve de bienveillance à l'égard d'autrui c'est faire preuve d'humanité au sens noble du terme, il suffit d'en poser le principe pour se demander s'il s'agit d'une gageure utopique ou d'un possible réalisable c'est-à-dire normatif, qui peut faire loi. Déjà le fait simple de poser l'existence d'une universelle humanité implique la reconnaissance d'un commun entre les hommes. Cette reconnaissance est

déductive de leur égalité a priori. Alors poser cette communauté sous la forme d'un principe éthique se relève être un acte politique au sens fort. Le principe d'humanité tel que reconnu par le droit humanitaire est donc un principe politique dont la puissance, i.e. le potentiel de développement, doit être analysé.

3. Si l'humanité est le devenir de l'homme comme avait pu l'exprimer Confucius en son temps par le biais de la notion de *ren* « *que l'on pourra traduire, à défaut, par qualité humaine ou sens de l'humain, est ce qui constitue d'emblée l'homme comme être moral dans le réseau de ses relations avec autrui, dont la complexité pourtant harmonieuse est à l'image de l'univers lui-même. [...] Le ren ne définit pas un idéal figé et stéréotypé de perfection auquel il faudrait se conformer, procédant plutôt d'une nécessité interne, d'un ordre intrinsèque des choses dans lequel il s'agit de se replacer. [...] A ces disciples qui lui demandent s'il est un mot qui puisse guider l'action toute une vie durant, le Maître répond :*

Mansuétude, n'est-ce pas le maître mot ? Ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse, ne l'inflige pas aux autres. (XV, 23)

Le ren c'est aimer les autres. (XII, 22) ». (Anne Cheng, *Histoire de la pensée chinoise*, p.69)

L'élaboration du principe suit l'histoire des idées qui est aussi celle des hommes, qu'il convient de parcourir un tant soit peu afin de mieux pouvoir se rendre compte de sa valeur relative en ce qui concerne notre actualité.

4. Comme toute idée celle d'humanité est intrinsèquement récurrente c'est dire qu'existant depuis longtemps elle prend soit de la puissance, soit retourne dans l'ombre de la barbarie son pendant négatif. Mais parce que les idées humaines prennent de la force quand

elles perdurent, elles deviennent part entière d'un idéal dont les lignes et esquisses suivent le cours en spirale de l'évolution des sociétés qui d'un plus de liberté hésitent encore entre égoïsme et altruisme, droits et devoirs. Si l'on considère de haut et rapidement l'histoire des hommes, les idées de bienveillance concernèrent tout d'abord celui qui était regardé comme un même que soi, le membre de la famille, ou d'un rang social équivalent, le citoyen d'un même pays, etc, puis les liens commerciaux s'étendant, la connaissance de l'autre dans sa différence posa la question de son égalité. Ce qui faisait difficilement doute fit d'un coup problème. Or cette problématique rejaillit à l'intérieur des premiers groupes qui se décloisonnèrent. C'est dire qu'il y eut vases communicants entre national et international.

5. Pour la paix intérieure l'on décrivit d'abord l'autre comme un barbare ou un inférieur afin de ne pas l'intégrer dans une rhétorique de bienveillance que la plupart des religions malgré leur universalisme proclamé attribuèrent de fait à des singularités. Or l'illusion de la barbarie ne fit pas long feu et l'on tenta en vain par diverses formes de prosélytisme de rendre les barbares mêmes. Vanité des vanités. Cependant si l'étranger ne fut plus considéré comme si différent de soi, c'est à l'intérieur des sociétés la question de l'égalité qui se fit plus prégnante, car les différences étaient encore plus minimes entre les membres d'une même communauté. Et vint la révolution démocratique, sorte de précipité humaniste qui eut comme principale conséquence de laïciser le discours égalitaire. Aujourd'hui encore ce discours oscille entre reconnaissance des différences pour en décréter l'égalité et reconnaissance de l'égalité afin de normaliser les différences.

6. Or les deux options sont tout autant aporétiques dans l'absolu pour ne valoir que relativement l'une par rapport à l'autre. Confucius accorde le *ren* à l'être humain en général mais ritualise ses comportements envers autrui de façon particulière, en cela qu'il l'inscrit dans un tissu relationnel réel et non idéal, circonscrit dans lequel il devra faire preuve de loyauté avant tout. Humanité oui, liberté peu. Et c'est évidemment ce qui tranche avec la conception occidentale de l'homme, qui partout « naît libre et égal en droits ». De là une conception de l'humain fondée sur la raison qui même si elle décline quelque peu de nos jours fit la force de la philosophie des Lumières. Car pour juguler le libre arbitre l'on dut asseoir la raison à sa hauteur du moins en théorie. Que l'on parle des rites confucéens ou de raison occidentale c'est pourtant la même idée qui transparait, celle de mettre l'ordre au rang de vertu essentielle. La liberté alors c'est le vote démocratiquement ordonné.

7. Ainsi ce principe d'humanité cité en première instance pose un intérêt évident en cela qu'il s'adresse à la fois au *ren*, à la mansuétude donc, et à ce qui est l'apanage de la liberté, la gratuité. Parce qu'en fait, il n'est que très peu sanctionné, ce qui implique un « bon vouloir » essentiel à la thématique du droit humanitaire qui repose sur une nouvelle approche juridique de l'humain, transgressant par là les pratiques politiques des siècles passés telles que fondées sur les idées de Hobbes ou Machiavel qui firent de l'homme un loup pour l'homme agissant selon la raison pratique. C'est dire qu'avec ce principe la proposition de Confucius est inversée positivement et la mansuétude devient cela de ***bien vouloir faire à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse***. En effet, il s'agit, si l'on s'en souvient, de « prévenir et alléger les souffrances des hommes et [...] faire respecter la personne humaine ». L'amour d'autrui ne se conçoit plus dans

l'abstention de lui faire du mal, mais dans la prétention à lui vouloir du bien.

8. Il s'agit d'un saut qualitatif d'importance qui creuse cependant un gouffre juridique énorme. Car le droit ne connaît que peu envers autrui autre chose que des devoirs sanctionnés : qu'en est-il de ce bon vouloir ? Et bien l'on verra qu'il fonctionne juridiquement essentiellement sur la notion de réciprocité, mais pas forcément comme on pourrait le croire a priori. Car et c'est fondamental, *l'amour est toujours réciproque* (Lacan). Encore faut-il savoir de quoi l'on parle ici : rien à voir avec un quelconque « isme », ou doctrine, au contraire, il est question simplement d'analyser la mise en place en droit international (et national) d'un mécanisme d'action positive visant à préserver l'intégrité de la personne humaine, mécanisme qui débouche à terme sur une révolution conceptuelle concernant l'approche juridique de la notion d'humanité. Pari ou gageure ? Cela reste à élucider.

9. Ce mécanisme correspond en fait, et c'est une évidence, à un processus d'intégration par le droit de valeurs dites morales. Le droit devient ainsi un vecteur de transcendance par le biais de l'élaboration de principes censés être universels. C'est, depuis la fin de la seconde guerre mondiale essentiellement, l'acceptation par la majorité des nations de faire de la notion d'Etat de droit quelque chose non plus de simplement formel mais de substantiel. Le mouvement qui s'appuie à vrai dire sur la reconnaissance grandissante de la valeur juridique des diverses déclarations des droits de l'homme et du citoyen existant en préambule à beaucoup de Constitutions – et de leur extrapolation sur le plan international – repose en effet sur la constatation cinglante qu'un ordre juridique peut très bien être légal et même légitime tout en étant